

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025-06/7/36 DOSSIER N°6972</b>	<b>DISPOSITIF BOOST'VILLE - LA SOUTERRAINE - VIDÉO PROTECTION PLACE DU MARCHÉ GUÉRET - PLAN D'EAU DE COURTILLE</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : DISPOSITIF BOOST'VILLE - LA SOUTERRAINE - VIDÉO  
PROTECTION PLACE DU MARCHÉ  
GUÉRET - PLAN D'EAU DE COURTILLE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CD2024-04/4/40 relative aux « Boost'Villes » ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-06/7/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, dans le cadre du dispositif « Boost'Ville », les subventions suivantes pour un montant total de **89 003,92 €** :

- **4 003,92 €** à la Ville de La Souterraine pour la mise en place d'une vidéo-protection autour de l'église Notre Dame, représentant 30 % d'une dépense éligible de **13 346,39 € H.T.** ;

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLoux (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Élu à la mairie de La Souterraine

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **85 000,00 €** à la Ville de Guéret pour les travaux au plan d'eau de Courtille (travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de sécurisation des organes de vidange), représentant 56,667 % d'une dépense éligible de **150 000 € H.T.** ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Mary-line GEOFFRE, Éluë à la mairie de Guéret

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au chapitre 204 (section Investissement) ; article 2041482 ; fonction 62 ; Opération BOOS'TVILLE.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**